



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 12 décembre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 16/2022 de la Municipalité du 3 octobre 2022 relatif au budget 2023 du Fonds culturel Riviera ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.


Ainsi délibéré en séance du lundi 12 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :


V. Passera

Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida

